Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260306-22_03_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

6 mars 2026

Convocation du 20 février 2026

Le six mars deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la mairie de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier BOISSIERE, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Sophie PHILIPPE, Jean-Paul LE VAILLANT, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN,
- **Absents représentés** : Aline LE ROY donne pouvoir à Géraldine LE LAY
- **Absents :** Isabelle LE CHANU, Véronique COSSON, Xavier HOCHET, Thibault LE PROVOST
- **Secrétaire de Séance** : Sophie LE BONHOMME

22. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT– BUDGET ANNEXE CAMPING

Présentation : Après approbation du compte financier unique, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat.

Budget Camping de l'étang

Section	Titres émis	Mandats émi	Résultat de l'exercice	Résultat anté	Résultat de clôtur
Fonctionnement	38 059,48	27 576,78	10 482,70	21 271,94	31 754,64
Investissement	9 935,85	-	9 935,85	- 3 623,15	6 312,70
					38 067,34

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 du budget Camping comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement 31 754.64€ à l'article 002.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reporter l'excédent de fonctionnement de 31 754.64€ en recettes de fonctionnement à l'article 002

Le 6 mars 2026,

La secrétaire,
Sophie LE BONHOMME

Le Maire,
Olivier Boissière